



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4701  
14 février 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE EN DATE DU 13 FEVRIER 1961, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA YUGOSLAVIE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre du Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie concernant la situation dans la République du Congo et de vous prier d'en communiquer le texte aux membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Représentant permanent de la R.P.F. de Yougoslavie  
auprès des Nations Unies

Miso PAVICEVIC

Il est établi de façon certaine que le Premier Ministre du Gouvernement central légal de la République du Congo, Patrice Lumumba, a été odieusement assassiné. Ce crime est, sans nul doute possible, l'oeuvre de la clique Tshombé-Mobutu-Kasa-Vubu, qui est directement au service des interventionnistes étrangers, essentiellement de la Belgique.

Le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie conclut que ce crime ignoble a été perpétré pour essayer de légaliser l'anarchie qui n'a cessé de se répandre au Congo depuis le début de l'action armée de la Belgique, en même temps qu'il y avait intervention étrangère constante dans ce pays. D'autre part, ce crime exprime de façon flagrante l'intention de déclencher la guerre civile au Congo et, en tant qu'acte de provocation internationale, il menace de causer des complications internationales plus étendues.

Le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie juge de son devoir de déclarer que la responsabilité de cette suite tragique d'événements au Congo incombe à tous ceux qui, malgré des avertissements multiples, ont laissé la situation évoluer de cette façon.

Les organes de l'ONU chargés de l'accomplissement de la mission des Nations Unies au Congo portent une part de responsabilité, d'autant plus lourde que leurs actes et leurs erreurs ont nui au prestige des Nations Unies.

Le Gouvernement yougoslave estime que, vu la situation créée par le lâche assassinat du chef du Gouvernement légal de la République du Congo, tous ceux qui souhaitent une solution véritable de la crise congolaise doivent s'employer avec le maximum d'énergie à mettre un terme à la dangereuse aggravation de la situation.

De l'avis du Gouvernement yougoslave, il faudrait d'abord prendre les mesures suivantes, qui sont indispensables :

1. Procéder d'urgence à une enquête énergique au Congo en vue de déterminer exactement la responsabilité de l'odieux assassinat du chef du Gouvernement légal de la République du Congo;

2. Eliminer complètement et immédiatement du Congo tout le personnel militaire et paramilitaire belge, ainsi que le personnel d'origine étrangère, exception faite du personnel de l'ONU, et désarmer, en même temps, les bandes armées de Tshombé, Mobutu et consorts;

3. Pour le cas où la Belgique, dans un laps de temps fixé avec précision, ne procéderait pas à cette évacuation, il est indispensable de stipuler les sanctions nécessaires.

Le Gouvernement de la République populaire fédérative de Yougoslavie considère que la situation critique actuelle au Congo requiert les mesures sus-indiquées. En même temps, il y voit la première étape indispensable vers une normalisation de la situation au Congo.

Pour le Gouvernement de la République  
populaire fédérative de Yougoslavie,  
Le Secrétaire d'Etat aux affaires  
étrangères

Koca POPOVIC

-----